

**Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
(CAPPEI)**

**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
SESSION 2027**

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié par décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10 février 2017 modifié par arrêtés du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Arrêté du 10 février 2017 modifié par arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Livret 1 VAEP

Inscription obligatoire du 15 septembre au 15 octobre 2026

PIÈCES À FOURNIR

	Nombre de pages
Etat civil	
Diplôme	
Certificats professionnels	
Dernier rapport d'inspection	
Compte rendu de rendez-vous de carrière	
Justificatifs de l'expérience professionnelle	
Nombre total de pages de cette rubrique	

Annexe VII – Dossier de recevabilité de la VAEP – Livret 1

Dossier de recevabilité à adresser au recteur d'académie

Date limite de réception : __ / __ / 20 __ (avant les congés d'automne).

Critères de recevabilité (l'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours) :

- avoir exercé la fonction de professeur du 1^{er} ou du 2nd degré pendant une durée minimale de cinq ans ;
- dont une expérience minimale dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap :
 - o de trois ans à temps complet,
 - o ou de trois à six ans à temps partiel avec un minimum de 50 % des obligations réglementaires de service.

Décision de la recevabilité de la candidature transmise avant le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Durée de validité de la recevabilité : 3 ans.

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance (département ou pays):

le __ / __ / ____ à _____ (_____)

Nationalité : _____

Adresse (n°, rue, avenue, etc.):

Code postal : _____ Ville : _____

☎ domicile : _____ ☎ portable : _____

Mél : _____

VOTRE SITUATION ACTUELLE :

Administration : _____

Corps d'appartenance : _____

Grade : _____

Discipline (pour les professeurs du 2nd degré): _____

Poste occupé au 01/09/20 __ : _____

Ancienneté générale de service au 01/09/20__ : __ années __ mois __ jours

Nom : _____ Prénom : _____

VAEP – Livret 1 – session 20__

VOTRE EXPÉRIENCE AU REGARD DU PROFIL RECHERCHÉ

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des compétences, des aptitudes professionnelles et des connaissances qu'il a acquis dans l'exercice d'une activité en qualité de professeur.

RECEVABILITÉ : RECENSEMENT DES SERVICES EN TANT QUE PROFESSEUR

Présentez dans le tableau ci-dessous tous les postes que vous avez occupés en tant que professeur en commençant par l'expérience la plus récente.

Indiquez dans la dernière colonne s'il s'agit d'une **expérience sur un poste de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap** en justifiant.

Période	Durée	Corps / emploi	Établissement / autre	Poste occupé	Poste de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Durée d'expérience en tant que professeur au 01/09/20__				Durée d'expérience dans la scolarisation d'élèves à BEP au 01/09/20__ :	

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

souhaite présenter un dossier de VAEP (livret 2) conduisant à la délivrance du Cappei.

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier (livret 1) ;
- ☐ avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations*.

À _____, le __ / __ / ____

Signature obligatoire

* En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité.

Nombre total de pages de cette rubrique
(y compris cette page de garde)

--